

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie
Schéma des Espaces Naturels Sensibles
Unité pastorale Les Mouilles – Eau et abreuvement
Contrat de Territoire ENS Grand Anancy 2021-2025

Le « **Lundi 28 Février 2022 à 14h30** », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

Etai~~ent~~ présentes : Christian ANSELME, Anne LEVET, GOLLIET Jean-Claude, Gaël ANTHOINE-MILHOMME, Jean-Pierre BETEND représentant Estelle GAILLARD, Jean-Marc NICOLLIN
Quorum atteint.

Assistaient également :

Johan FREIMANN, service comptabilité finances commune de Fillière
Pascale RIGOT, responsable du service comptabilité finances de Fillière
Jean-Claude GOLLIET, responsable pôle captages et ouvrages du Grand Anancy
Bruno DELETRAZ, direction de l'eau potable du Grand Anancy
Emmanuel COGNET, Technicien Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie
Honorine BUTHOD, Technicienne Société d'Economie Alpestre de la haute-Savoie

Monsieur le Président présente aux membres de l'Assemblée Générale le projet de travaux relatifs à l'unité pastorale des Mouilles qui concerne l'alimentation en eau d'abreuvement. Le projet consistera à mettre en place une citerne souple avec surpresseur permettant d'alimenter 10 points d'eau au sein des pâturages.

Le coût de l'opération s'élève à **43 117,74 € TTC**, assistance SEA 74 comprise pour lesquels l'AFP souhaite solliciter l'aide financière du Département au titre du Contrat de Territoire Espaces Naturel Sensible Grand Anancy.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Approuve le programme de travaux pour un montant de **43 117,74 € TTC**,
2. Sollicite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible,
3. S'engage à respecter le règlement financier du Conseil Départemental de la Haute Savoie,
4. S'engage à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération,
5. S'engage à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans la convention financière annexée au Contrat départemental pour un Espace Naturel Sensible en alpage,
6. S'engage à conserver les ouvrages créés à usage pastoral pendant 30 ans,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus
Pour copie conforme
Le Président de l'A.F.P.
Christian ANSELME

